



La CAPI va aider les propriétaires à améliorer leur logement

LOGEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en 2010, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère lance une opération d'envergure pour la revalorisation de son parc de logements privés anciens sur l'ensemble des 22 communes. Cette Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui découle d'un partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) démarre en septembre 2013 et ce pour une durée de 3 ans.

Une opération qui vise les particuliers :

Cet outil est à la disposition des propriétaires de logement occupants ou bailleurs, ainsi que des locataires, qui souhaitent engager des travaux de rénovation. Encadrée par les enjeux de l'Agglomération en matière d'habitat, cette OPAH a pour objectifs de **résorber les situations d'habitat indigne, d'améliorer la performance énergétique des logements, d'adapter le logement au vieillissement des personnes et au handicap** et de **lutter contre la vacance des logements** en proposant des logement à loyers abordables. Dans ce sens, il est proposé aux ménages d'entreprendre des travaux d'amélioration de leur habitat portant sur les quatre thématiques suivantes : **Energie, Adaptation, Indignité et Production à loyers modérés**. En compensation, plusieurs partenaires pourront participer au financement des travaux en fonction de la situation du ménage éligible et de la nature des travaux (ANAH, CAPI, Conseil Général de l'Isère, Région Rhône-Alpes, Caisses de retraite..).

Périmètre d'intervention :

L'OPAH concerne les **22 communes de l'Agglomération**. Un vrai travail de suivi sera mis en place entre la CAPI, l'opérateur et les référents OPAH des communes. L'objectif étant d'avoir une vraie lisibilité sur l'avancement du projet.

Les objectifs quantitatifs :

La CAPI va soutenir **374 logements sur 3 ans**. Les aides aux travaux de la CAPI sont comprises entre 500 et 3000 euros selon la thématique.

URBANIS : l'opérateur choisi par la CAPI

Mission de suivi-animation :

Pour la réalisation de cette opération la CAPI a retenu le **bureau d'études Urbanis**, qui assure une mission de suivi animation pendant la durée du projet, avec un conseil et un accompagnement auprès des ménages éligibles au dispositif : prendre connaissance du projet, vérifier l'éligibilité, visite sur place, information sur les possibilités de financement et de cadrage juridique du projet, approche technique et financière du projet.

Cette mission de conseil et d'assistance auprès des propriétaires privés est **gratuite**.

Un contact direct avec le public :

Afin d'être au plus proche des habitants de l'agglomération et pour accueillir le public **des permanences seront tenues par Urbanis**. Elles sont à la fois un premier lieu de renseignement sur le dispositif, sur des questions d'ordre techniques, financières, administratives, sociales) mais également un lieu de dépôt des pièces nécessaires au montage des dossiers de subventions.

Organisation des permanences :

- **Bourgoin-Jallieu** : les 2^e et 4^e jeudis du mois, à partir du jeudi 10 octobre 2013
de 12h à 14h
à l'Espace Jeune, 20 place Charlie Chaplin
- **La Verpillière** : les 1^{er} et 3^e mardis du mois, à partir du mardi 1^{er} octobre 2013
de 13h30 à 15h30
au Centre social, avenue du Général de Gaulle
- **Nivolas-Vermelle** : le 1^{er} mardi du mois, à partir du mardi 1^{er} octobre 2013
de 16h à 18h
à la mairie de Nivolas-Vermelle, 231, rue de l'Hôtel de ville
- **Chèzeneuve** : le 3^e mardi du mois, à partir du mardi 15 octobre 2013
de 16h15 à 18h
à la mairie de Chèzeneuve, 30 chemin de Chavagnant

Joindre Urbanis :

- **Par téléphone** : 04 79 33 21 26 – Tous les jours (lundi - vendredi) de 9h à 12h / 14h à 17h
- **Par mail** : chambery@urbanis.fr